SYNTHESE / CHAP 4 : LES FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS

OBJECTIFS:

- Carractéristiques des immobilisations ?
- Enregistrement comptable des immobilisations (notion de cout d'acquisition)
- .Incidence comptable sur Tresorerie / Bilan / Compte de resultat

MOTS CLEFS: Actif immobilisé. Immobilisation corporelles, incorporelles Financière. Cout d'acquisition. Cession d'immobilisation.

APPLICATIONS:

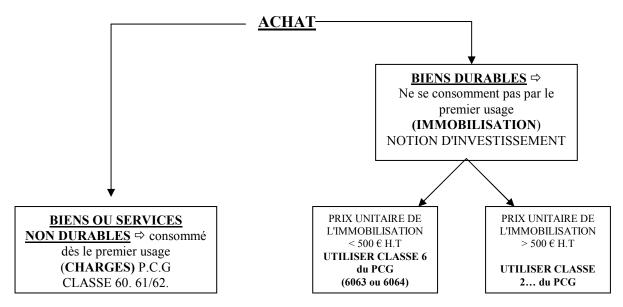
Livre de cours p 53à 66

POCHETTE GEP CFE 1 SUJETS 10 à 12

I/ **COMMENT IDENTIFIER UNE IMMOBILISATION?**

Art 211-1 du PCG 2005 : Notion d'actif immobilisé :

Un actif est un élément identiable du patrimoine ayant une <u>valeur économique positive pour l'entité</u>, c'est à dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évenements passés et dont elle attend des <u>avantages économiques futurs</u> (flux de trésorerie positifs indirects)



Les immobilisations acquises par l'entreprise sont classés par le P.C.G, en 3 catégories principales : (Extrait du plan comptable général) :

<u>CATEGORIE</u>	<u>DEFINITION</u>	EXEMPLES/PARTICULARITE	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Elément ne possédant pas de corps certains. Eléments immatériels.	Ce sont en général des <u>droits</u> : 205 Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels 206 Droit au Bail 207 Fonds Commercial,	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Ce sont des biens tangibles, matériels	211 Terrains 213 Constructions 2154 Matériel industriel 2155 Outillage industriel 2182 Matériel de transport 2183 Matériel de bureau et matériel informatique. 2184 Mobilier	
27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Il s'agit de titres (actions, obligations) que l'entreprise a l'intention de conserver durablement (> à un an) dans le but d'en tirer un gain à long terme (plus value) (Cf Synthèse 2 / CHAP 6))	271 Titres immobilisés	

III/ ENREGISTREMENT COMPTABLE D'UNE IMMOBILISATION:

Comptes	<u>Intitulés</u>	<u>DEBIT</u>	<u>CREDIT</u>
2	IMMOBILISATION (PAR NATURE)	Coût d'acquisition HT (1)	
44562	TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBILISATION	Coût d'acquisition HT. x 19.6%	
6	CHARGES PAR NATURE	Frais exclus du coût d'acquisition (2)	
237 ou 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS		Avances versés (3)
404 et/ou 512	FOURNISSEURS IMMOBILISATION ou BANQUE		contreparties



(1) COUT D'ACQUISITION = PRIX D'ACHAT H.T- REDUCTIONS COMMERCIALES - ESCOMPTE + FRAIS ACCESSOIRES*

- * Honoraires architecte lors d'une construction,
- * Frais acheminement du bien (transport),
- * Frais d'installation et de montage
- * TVA si celle ci est NON DEDUCTIBLE.(Ex: VEHICULE TOURISME le cout d'acquisition s'enregistre alors TTC).

(2) FRAIS EXCLUS DU COUT D'ACQUISITION OU A RATTACHER <u>SUR OPTION</u>:

Il s'agit notamment

- des droits d'enregistrement et de timbres (vignette, carte grise, droit de mutations) ⇒ Compte 6354,
- des honoraires de notaire ⇒ Compte 6226
- le carburant

 Compte 6061
- le petit équipement ⇒ Compte 6063.
- Frais de formation du personnel 648

(3) PERMET DE SOLDER L'ECRITURE RELATIVE AU VERSEMENT ANTERIEUR DE L'ACOMPTE (D 237/238 ; C 512).

IV/ ENREGISTREMENT DE TITRES IMMOBILISES: Attention pas de TVA sur les titres!

<u>Comptes</u>	<u>Intitulés</u>	<u>DEBIT</u>	<u>CREDIT</u>
271 ou 272	ACTIONS ou OBLIGATIONS	prix acq°	
		(cours unit x qte)	
6271	FRAIS DE COURTAGE	Commissions H.T	
44566	TVA / COMM°	TVA / commissions	
512	BANQUE		Px achat +
			commissions TTC

V/ ENREGISTREMENT D'UNE CESSION D'IMMOBILISATION (VENTE) :

<u>Comptes</u>	<u>Intitulés</u>	<u>DEBIT</u>	CREDIT
462 ou 512	CREANCES SUR CESSION OU BANQUE	Prix de vente TTC	
775	PRODUIT DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF		Prix de vente HT
44571	TVA COLLECTEE		TVA / Vente HT

N.B : ATTENTION ! S'il s'agit de titre immobilisés : Pas de TVA Collectée il faudra comptabiliser des frais de courtages (compte 6271) et une TVA déductible sur ABS.